

“Le e-Carnet ATA
ne change pas
les règles.
Il simplifie
progressivement
les formalités.”

1er juin 2026 : Début du passage au numérique.



Gain de temps : Une gestion dématérialisée pour accélérer vos démarches.



Sécurité renforcée : Fini le risque de perte de vos documents papier.



Passage fluide : Une expérience simplifiée lors de vos contrôles en douane.

Un parcours fluide et intuitif en 6 étapes



1. Demander :
La demande s'effectue via votre Chambre de Commerce, comme aujourd'hui.



2. Installer :
L'application ATA Carnet est disponible sur smartphone ou ordinateur.



3. Télécharger :
Votre carnet est disponible immédiatement en version numérique.



4. Préparer :
Génération des QR codes nécessaires avant le passage en douane.



5. Partager :
Transmission facile aux personnes qui voyagent avec les marchandises.



6. Présenter :
La douane scanne et valide numériquement l'opération.



Un déploiement progressif à vos côtés

1er juin
2026

(Lancement du
e-Carnet ATA)

Phase de transition

Jusqu'à
fin 2027

À noter : Selon les pays, un carnet ATA papier continuera à être demandé durant cette période de transition.

Votre CCI sera là pour vous accompagner à partir du mois de Mai

Nous nous engageons à **faciliter votre transition vers le numérique**. Nos équipes vous offrent un **accompagnement personnalisé** pour la prise en main des nouveaux outils et restent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions opérationnelles.

Votre réussite à l'international reste notre priorité.